



Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical
du 01.09.2014 - 17h30**

L'An Deux Mil Quatorze, le 1^{er} Septembre, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 19/08/2014

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 63

Membres votants : 58 + 1 procuration

Secrétaire de séance : Mme COUVREUX Jocelyne

Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 30.06.2014

Le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 30.06.2014 est soumis à l'approbation des membres du Comité Syndical.

⇒ **Il est approuvé à l'unanimité**

Délibération 2014.10 : Indemnités de fonctions

Monsieur le Président présente aux membres du Comité Syndical le tableau ci-dessous :

	Montants autorisés par le Comité Syndical pour le précédent mandat	Montants maximums pouvant être autorisés
Président	28,12% de l'indice brut 1015 soit 1068,97 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)	29,53% de l'indice brut 1015 soit 1122,57 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)
1er Vice-Président	11,25% de l'indice brut 1015 soit 427,66 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)	11,81% de l'indice brut 1015 soit 448,95 € brut par mois (montant actuellement en vigueur)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités comme suit :

	Taux adoptés par le Comité Syndical
Président	29.53 % de l'indice brut 1015
1^{er} Vice Président	11.81 % de l'indice brut 1015
2^{ème} Vice Président	11.81 % de l'indice brut 1015

Dates d'effet

- A compter du 1^{er} Juillet 2014 pour le Président
- A compter de la notification de l'arrêté de délégation de fonctions pour le 1^{er} et 2^{ème} Vice Président

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014

Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014

Délibération 2014.11 : Modifications statutaires : composition Bureau

L'article 8 des statuts du SMICTOM est à ce jour libellé ainsi « le Comité élit en son sein, un Bureau composé d'un Président, de 4 Vice-Présidents et de 10 membres ».

Afin qu'il y ait une meilleure représentation des élus sur l'ensemble du territoire du syndicat, 6 communautés de communes étant adhérentes actuellement au SMICTOM, il est proposé au Comité Syndical de modifier l'article 8 des statuts du Syndicat de la façon suivante : « Le Comité Syndical élit en son sein, un Bureau composé d'un Président, de 5 Vice-Présidents et de 9 membres ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions susvisées.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Mme DIEU-COURREGÉ Cynthia (C.C. du Pays de Richelieu – Chaveignes) propose sa candidature pour le poste de 5^{ème} Vice Président. L'élection se déroulera dès que la Préfecture aura établi l'arrêté de modifications statutaires.

Délibération 2014.12 : Election des délégués dans les organismes extérieurs

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical doit désigner des délégués dans les organismes extérieurs :

- au Syndicat Intercommunal AGEDI (Agence de Gestion et de Développement Informatique)
- au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- à l'Association AMORCE (Association des Collectivités territoriales et des professionnels pour les réseaux de chaleur et la valorisation des déchets).

M. ROUX Claude propose sa candidature pour AGEDI

M. DOMENGER Jean Paul propose sa candidature pour le CNAS

M. MASSARD Philippe (en qualité de délégué titulaire) et Mme VERRINE Evelyne (en qualité de déléguée suppléante) proposent leur candidature pour AMORCE.

Après un vote, l'assemblée a désigné :

Organismes	Nom des Délégués
Syndicat Intercommunal AGEDI	M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)
CNAS	M. DOMENGER Jean-Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)
Association AMORCE	<u>Délégué Titulaire</u> : M. MASSARD Philippe (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – La Chapelle Aux Naux) <u>Délégué Suppléant</u> : Mme VERRINE Evelyne (C.C. du Bouchardais – Parçay sur Vienne)

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Délibération 2014.13 : Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président expose que la Commission d'Appels d'offres doit être composée de la façon suivante :

Le Président
5 membres titulaires – 5 membres suppléants.

Le Comité Syndical doit donc élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants parmi les membres titulaires du SMICTOM du CHINONNAIS.

A l'unanimité, le Comité Syndical décide de procéder à un vote à mains levées.

sont candidats :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)	M. MORIN Claude (C.C Chinon, Vienne et Loire – Cinais)
M. DOMENGER Jean-Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)	M. COUINEAU Jean-Claude (C.C. Touraine Nord Ouest – Mazières de Touraine)
M. JAVELOT Daniel (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – Cheillé)	Mme VILLATE-MEUNIER Maud (C.C. du Bouchardais – L'île Bouchard)
Mme DIEU-COURREGE Cynthia (C.C. du Pays de Richelieu – Chaveignes)	Mme PESSON Angélique (C.C. de Ste Maure de Touraine – Pouzay)
M. GUILLARD Philippe (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Chinon)	M. ANDREANI Jean-Pierre (C.C de Ste Maure de Touraine – Ste Maure de Touraine)

sont élus à l'unanimité :

Membres TITULAIRES	Membres SUPPLEANTS
M. ROUX Claude (C.C. du Bouchardais – Anché)	M. MORIN Claude (C.C Chinon, Vienne et Loire – Cinais)
M. DOMENGER Jean-Paul (C.C. de Ste Maure de Touraine – Neuil)	M. COUINEAU Jean-Claude (C.C. Touraine Nord Ouest – Mazières de Touraine)
M. JAVELOT Daniel (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – Cheillé)	Mme VILLATE-MEUNIER Maud (C.C. du Bouchardais – L'île Bouchard)
Mme DIEU-COURREGE Cynthia (C.C. du Pays de Richelieu – Chaveignes)	Mme PESSON Angélique (C.C. de Ste Maure de Touraine – Pouzay)
M. GUILLARD Philippe (C.C. Chinon, Vienne et Loire – Chinon)	M. ANDREANI Jean-Pierre (C.C de Ste Maure de Touraine – Ste Maure de Touraine)

pour siéger quel que soit l'objet du marché à la Commission d'Appels d'Offres.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014

Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014

Délibération 2014.14 : Délégations d'attribution

Il est proposé au Comité Syndical d'examiner les délégations d'attributions pouvant être attribuées.

Cf. Code Général des Collectivités Territoriales

- article L 5211.10 applicable aux EPCI
- article L 2122.22 applicable aux communes

Il est proposé d'accorder les délégations suivantes au Président :

1. Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs au seuil défini par décret (à ce jour 207 000 € HT) ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont prévus au Budget.
2. Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme (le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques

ci-après : la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligatoires ou des emprunts en devises, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la possibilité de procéder à un différé d'amortissement, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement). Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

3. Pour passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
4. Pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
5. Pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
6. Pour fixer les rémunérations et pour régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
7. Pour fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres du Syndicat à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes
8. Pour tenter au nom du SMICTOM les actions en justice ou pour défendre le SMICTOM dans les actions intentées contre lui, et ceci devant les différentes juridictions (premières instances, appel, cassation, ...)
9. Pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMICTOM dans la limite fixée par le Comité Syndical : Proposition 7600€
10. Pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200.000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte d'accorder les délégations au Président pour l'ensemble des propositions susvisées.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Délibération 2014.15 : Sacs Poubelles 2015 : lancement d'un marché d'appel d'offres

Pour Mémoire.: Résultat du marché concernant l'approvisionnement pour l'année 2014 de sacs poubelles

lot 1 : Sacs poubelles gris

Nom de la Sté attributaire **Sté SOPAVE - VIVIEZ (12)**

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>		
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	2 100 000	29,62	62 202,00	2 500 000	29,62	74 050,00
Sacs gris de 100 litres 50 microns	1 240 000	71,67	88 870,80	1 500 000	71,67	107 505,00
	TOTAL HT			TOTAL HT		
			151 072,80			181 555,00

lot 2 : Sacs poubelles translucides jaunes avec lien coulissant et bleus avec lien traditionnel

Nom de la Sté attributaire **Sté SOCOPLAST - LA GARENNE COLOMBES (92)**

	Montant Global correspondant aux quantités <u>minimums</u>			Montant Global correspondant aux quantités <u>maximums</u>			
	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en euros)	Total H.T. En euros	Nombre de Sacs	P.U. H.T. le Mille (en Euros)	Total H.T. En Euros	
Sacs Jaunes Translucides de 50 litres - 21 microns	1650000	37,96	62 634,00	1800000	37,96	68 328,00	
Sacs Jaunes Translucides de 110 litres - 30 microns	40000	57,38	2 295,20		80000	57,38	4 590,40
Sacs Bleus Translucides de 30 L - 25 microns <u>avec lien traditionnel</u>	210000	23,36	4 905,60		360000	23,36	8 409,60
	TOTAL HT			TOTAL HT			
			69 834,80			81 328,00	

En ce qui concerne l'approvisionnement pour 2015 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres	2 050 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 100 litres	1 180 000 sacs	1 500 000 sacs
Housses de 1 000 Litres	10 000 sacs	20 000 sacs

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs Jaunes de 50 litres	1 560 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres	40 000 sacs	80 000 sacs
Sacs Bleus de 30 litres	180 000 sacs	360 000 sacs

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- ✚ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2015 des sacs poubelles
- ✚ Autorise le Président à signer le marché à venir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014

Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014

M. P. MASSARD évoque le gaspillage des sacs et le dispositif mis en place sur la Communauté de Communes du Pays d'AZAY LE RIDEAU : 1 distribution par an avec un quota précis par foyer. Les commandes des communes sont transmises systématiquement à la C.C. avant l'envoi au SMICTOM avec prise en compte des stocks pour une commande rationnelle.

Pour les prochaines commandes, il est demandé au service du SMICTOM d'établir un « mode d'emploi » à destination des C.C. et des communes pour éviter le gaspillage (barème de distribution par foyer).

Délibération 2014.16 : Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

CONSIDERANT l'obligation faite par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014

Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014

Lors de la présentation par M. P. MASSARD du diaporama adressé à chaque membre avec la convocation, il est précisé un certain nombre de points.

Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2012

Diapo 5 Cartographie et équipements

Le SMICTOM du CHINONNAIS possède ses propres équipements (U.V.E. – Centre de Tri – Déchèteries).

Le Syndicat Touraine Propre a sollicité un rendez-vous tout dernièrement pour une éventuelle adhésion du SMICTOM du Chinonais. Ce dossier sera présenté lors d'un prochain Comité Syndical.

Diapo 9 Organisation des collectes

Des colonnes d'apports volontaires pour le verre et les papiers ont été changées au printemps 2014 (environ 160 colonnes neuves ont été installées). En ce qui concerne les autres colonnes en place, il convient d'étudier pour 2015 la possibilité de les nettoyer et d'installer une nouvelle signalétique.

Diapo 10 Evolution du ratio de collecte des OM

Le ratio par habitant (hors déchèteries) est en baisse depuis 2009. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette diminution :

- Usagers plus attentifs à ce qu'ils jettent (report sur les déchèteries)
- Développement d'actions telles que le « Stop Pub » – le compostage domestique
- Effet crise économique (consommation en baisse)

Le ratio national est de 366 kg/hab/an

Diapo 11 Collecte sélective : les résultats de la valorisation

En ce qui concerne les journaux magazines, le SMICTOM du CHINONNAIS se situe en dessous de la moyenne nationale. Apparemment sur le territoire, quelques entreprises ou usagers ramassent les sacs bleus avant le passage de la benne (Langeais – Azay le Rideau).

Diapo 12 Collecte sélective – Kilométrage parcouru

Le kilométrage parcouru en 2013 est légèrement inférieur par rapport à celui de 2012. Cela est dû à la réorganisation des circuits de collecte et à l'application des textes de plus en plus rigoureux (interdiction des marches-arrières etc.).

Dans les prochains rapports annuels, il est suggéré d'ajouter à la notion de Km parcourus la notion de durée de la collecte.

Diapo 14 Le Centre de Tri

Les refus de tri comprennent principalement les plastiques non acceptés dans les sacs jaunes (plastiques autres que les flaconnages).

Le pourcentage global de refus de tri (11,6%) se décompose de la façon suivante :

- Emballages : 18 % environ
- Papiers : 5 % environ

En zone rurale, ces pourcentages de refus de tri correspondent à une collecte sélective de bonne qualité.

Diapo 15 l'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.)

L'avenir de l'installation :

Cette installation a 30 ans. Le contrat d'exploitation actuellement en cours arrive à terme en 2019.

Lors du précédent mandat, il a été proposé au Comité Syndical son remplacement par une nouvelle usine de 40 000 T. Pour diverses raisons, ce projet n'a pas abouti.

Il convient donc de réfléchir à l'avenir par rapport à l'installation actuelle :

- Soit continuer dans la voie de l'incinération avec la possibilité de « relooker » l'usine actuelle : maintien de la capacité actuelle soit 20 000 T. Cette possibilité permettrait de la maintenir en fonctionnement.
- Soit envisager un autre mode de traitement

Il s'agira d'une décision importante à prendre par le Comité Syndical.

La valorisation des mâchefers :

Actuellement, ils sont stockés au Centre d'enfouissement de la Celle Guénand (partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM du SUD LOCHOIS). Ce centre d'enfouissement a une durée de vie résiduelle de 4 ans. La valorisation des mâchefers est une solution à ne

pas exclure : utilisation des mâchefers en sous-couche routière. Cette valorisation existe dans d'autres départements, mais dans l'immédiat, elle n'est pas mise en œuvre en Indre et Loire (clause non insérée dans les cahier des charges Travaux routiers du Conseil Général d'Indre et Loire par exemple).

Pour l'enfouissement des mâchefers, le SMICTOM du CHINONNAIS paie une Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP) alors qu'ils sont classés « valorisables » dans la grande majorité des cas.

Diapo 20 à 24 Déchèteries

Point abordé en fin de séance

Diapo 28 Taux de valorisation des déchets sur le SMICTOM du CHINONNAIS

Il atteint 48,2% sur le SMICTOM du CHINONNAIS alors que le Grenelle de l'environnement impose un seuil de 45% à l'horizon 2015.

Ce résultat sur le Syndicat est donc correct. Néanmoins, il nécessite d'être encore amélioré.

Diapo 29 à 35 Les actions de communication

Globalement, des améliorations peuvent être apportées afin que les actions de communication soient encore plus ludiques.

Le site internet pose quelques difficultés. Certaines actualisations/modifications nécessitent l'intervention du prestataire ayant créé le site (pas de possibilité de mises à jour interne sur certaines parties)

En ce qui concerne les actions de communication concernant la collecte des ordures ménagères et le décalage avec les jours fériés, il est précisé que depuis peu, sur le SMICTOM du CHINONNAIS, tous les jours fériés ne sont plus collectés. A partir du jour férié, toutes les collectes du reste de la semaine sont décalées. Malgré l'information faite par le Syndicat (insertion dans le dernier journal du tri – sur le site internet – communiqué dans la NR, infos aux communes), les usagers ont des difficultés à respecter ce décalage des collectes. Un nouveau planning personnalisé sera transmis courant septembre dans chaque commune et ceci dans l'objectif d'une diffusion communale (insertion de l'information dans les bulletins municipaux etc.).

Le prochain journal du tri qui sera distribué courant septembre comprendra un article sur le compostage collectif avec appel aux bonnes volontés pour la mise en place de nouveaux points.

Délibération 2014 17 : Opération Téléthon 2014

Bilan de l'opération 2013

Pour l'opération 2013, pendant 15 jours, les particuliers et professionnels des 75 communes du territoire du SMICTOM du Chinonais étaient invités à jeter magazines, catalogues, enveloppes et papiers d'écriture dans les points d'apport volontaire de 9 places et parkings de supermarchés et dans les 11 déchèteries du SMICTOM.

Cette collecte exceptionnelle avait un double objectif :

- ✚ sensibiliser les citoyens au réflexe du tri de **tous les papiers**. Notamment les professionnels, qui n'ont pas encore forcément le réflexe de trier les papiers ou mis en place un tri sélectif dans leurs structures,
- ✚ la promesse d'une aide en faveur d'une cause caritative nationale.

L'objectif était de récolter 15 tonnes de papiers minimum et il a largement été atteint, puisque le syndicat a collecté **30,65 tonnes de papier**.

Le SMICTOM du Chinonais a pu faire un don de 3 500€ à l'AFM Téléthon.

Proposition pour 2014

Il est proposé au Comité Syndical de reconduire l'opération TELETHON pour l'année 2014.

L'opération serait axée sur la collecte exceptionnelle des emballages métalliques en partenariat avec VEOLIA (collecte des conteneurs) et SITA (tri et mise en balles dans le centre de tri).

9 conteneurs dédiés seront implantés, du 22 novembre au 07 décembre 2014, sur des places et parkings stratégiques du territoire du SMICTOM.

Un concours sera proposé à toutes les classes des écoles du territoire. Les 3 classes qui auront collecté le plus d'emballages métalliques recevront des lots (exemples : boîtes à goûter, crayons recyclés, ardoises magnétiques, etc.).

En ce qui concerne plus particulièrement le don à l'A.F.M., il est proposé de le voter selon les modalités suivantes :

Nombre d'emballages collectés	Montant du don
Jusqu'à 20 000 emballages	2 000 €
De 20 000 à 25 000 emballages	2 500 €
De 25 000 à 30 000 emballages	3 000 €
Au-delà de 30 000 emballages	3 500 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical émet, à l'unanimité, un avis favorable pour l'organisation du Téléthon 2014 et pour le versement du don à l'A.F.M. conformément aux propositions susvisées.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Délibération 2014.18 : Indemnité de Conseil du Receveur

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Il est proposé au Comité Syndical :

- de demander le concours du receveur pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de demander le concours du receveur pour assurer les fonctions de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% du taux maximum par an,
- que cette indemnité soit attribuée à Madame Chantal Cheminot, actuellement receveur du SMICTOM DU CHINONNAIS.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Délibération 2014.19 : Dématérialisation des procédures administratives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales et rendant possible la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,

Vu l'Arrêté du 3 août 2005 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé HELIOS par le trésor Public,

Vu la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de payes des collectivités et établissements publics locaux,

Le Président fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.B. (Actes Budgétaires).

Ainsi, par le biais du dispositif de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Président interpelle également les membres du Comité Syndical sur l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les "données" de paye, à la trésorerie en format XML. Ces données incluent les bulletins de paies et les états de charges.

Enfin, le Président propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. qui connectera le dispositif homologué « agedi-legalite » et paramétrera les outils nécessaires sur site, en assurera le suivi, la hotline et la formation nécessaire des Elus et des personnels de la collectivité concernés.

Le Syndicat AGEDI, dont le SMICTOM du CHINONNAIS est membre, ne pourra être tenu responsable en cas d'inobservation de la législation ou de la réglementation en vigueur. Il ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation de la plateforme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.
- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor public et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.
- De charger le Président d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. dont le SMICTOM du CHINONNAIS est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 450 euros /an.
Le dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée, ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.GE.D.I. utilisées par la collectivité compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P. , T.I.P.I, ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2, ...).
- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées : Préfecture, Trésor Public, URSSAF, C.R.C....

Copie de la présente sera transmise aux différents interlocuteurs et au Syndicat Intercommunal A.GE.D.I pour la mise en place.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 04.09.2014
Délibération publiée ou notifiée le 04.09.2014*

Questions et Informations diverses

Déchèteries

Difficultés rencontrées durant le printemps et l'été 2014

Ces complications (bennes pleines sur les sites etc) sont dues à plusieurs éléments :

- La hausse des tonnages
- Les incidents techniques subis par la Sté OURRY (packmat hors service à deux reprises)

Pour l'été 2015, la Sté OURRY sera toujours en place (fin du contrat 31.12.2015) et l'objectif de trouver des démarches d'améliorations d'ici là afin que la situation ne se reproduise pas l'année prochaine.

Il est évoqué également

- l'état très sale des sites
- Le non enregistrement des usagers lors de leur passage en déchèterie → non demande des badges.

Sur ces derniers points, il est souligné que la Sté OURRY n'est pas seule responsable de la situation : la filière « Déchets Dangereux des Ménages » pose également des difficultés → non enlèvement dans les délais des déchets polluants (pots de peinture etc.)

Il est précisé également que le système informatique en place concernant les badges rencontre un certain nombre d'anomalies et que tout sera fait auprès de la Sté OURRY afin de remédier au problème et d'obtenir des données fiables.

Constitution d'un groupe de travail « Déchèteries » :

Ce groupe pourrait être composé de :

- le président, et le vice-Président en charge des déchèteries,
- un délégué représentant chaque communauté de communes adhérentes,
- 1 représentant de la société OURRY, actuellement exploitant.
- représentants de l'ADEME et Conseil Général (partenaires financiers potentiels)
- Bureau d'Etudes (ATLANCE, missionné par le SMICTOM en 2013).
- les services du SMICTOM

Ce groupe aurait pour tâches :

- De suivre les travaux prévus cette année (sécurisation et signalétique)
- De définir le scénario d'optimisation final suite à l'étude menée en 2013 par la Sté ATLANCE.

Le Comité Syndical est favorable à la constitution de ce groupe de travail et procède à la désignation des délégués représentant chaque communauté de communes adhérentes.

Sont désignés :

- M. CORDONNIER Jean (C.C. du Bouchardais - Tavant)
- M. BRUYANT François (C.C. du Pays d'Azay le Rideau – Villaines les Rochers)
- Mme DESERT Rebecca (C.C. du Pays de Richelieu - Razines)
- Mme PESSON Angélique (C.C. de Ste Maure de Touraine - Pouzay)
- Mme VILLATE-MEUNIER Maud (C.C. du Bouchardais – L'île Bouchard)

Journée Portes Ouvertes au Centre de Tri

Cette année, elle se déroulera le samedi 04.10.2014.

Visite de l'Usine de Valorisation Energétique et du Centre de Tri à destination des élus du SMICTOM (de fin septembre à début décembre)

Des dates ont été proposées en début de séance du Comité Syndical et seront communiquées à tous les élus (titulaires et suppléants) par mail.

Distribution du Journal du SMICTOM par la Poste : enquête auprès des élus

Suite aux difficultés rencontrées par le SMICTOM par rapport à la distribution des journaux du tri par les services de la poste, M. P. MASSARD propose qu'une enquête soit effectuée auprès de tous les élus du Syndicat → questionnaire permettant de connaître le nombre de boîtes aux lettres non distribuées.

Réunions cantonales pour présentation du SMICTOM

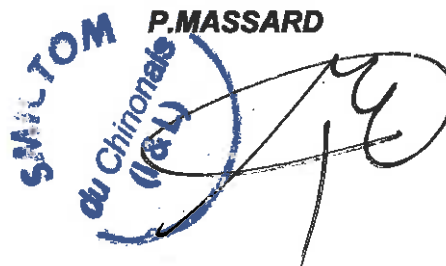
Principalement à destination des nouveaux élus, des réunions seront organisées d'ici décembre 2014 dans chaque communauté de communes.

Séance levée à 20 H 10

Récapitulatif de la séance

N° 2014.10	<i>Indemnités de fonctions</i>
N° 2014.11	<i>Modifications statutaires : composition Bureau</i>
N° 2014.12	<i>Election des délégués dans les organismes extérieurs</i>
N° 2014.13	<i>Election des membres à la Commission d'Appel d'Offres</i>
N° 2014.14	<i>Délégations d'attribution</i>
N° 2014.15	<i>Sacs Poubelles 2015 : lancement d'un marché d'appel d'offres</i>
N° 2014.16	<i>Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS</i>
N° 2014.17	<i>Opération Téléthon 2014</i>
N° 2014.18	<i>Indemnité de Conseil du Receveur</i>
N° 2014.19	<i>Dématérialisation des procédures administratives</i>

Le Président
P.MASSARD



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 02.09.2014 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents Excusés
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MANGIN Ghislaine
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. DE BECDELIEVRE Jacques
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme DOUBLET Véronique
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	M. BOURC'HIS Philippe
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. PLANCHON Jean Luc
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme DIEU-COURREGÉ Cynthia
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVÉLOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DUPONT Jean Luc →procuration donnée à M. GUILLARD Philippe (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SCHUBNEL Jean
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme CHAMPINGY Christianne
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	Absents Excusés
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	M. CHAMPIGNY Jérôme
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MONDRAGON Christian
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme VILLATE MEUNIER Maud
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGÉAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. BAUDRIER Christophe
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BREYAUULT Stéphane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. BITAUD Olivier
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. GALLAUD Chantal – Mme BESARD Nicole
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme MAUNOR Josseline
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUCAULT David
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. COUINEAU Jean Claude – M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Mme PAIN Isabelle
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme PESSON Angélique – Mme MORIN Françoise
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Mme BRABAN Françoise
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents Excusés
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André

STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte – M. LECOMTE Serge
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. ANDREANI Jean-Pierre
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent – M. MUREAU Bernard
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MARTIN Alain
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	Absents
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MATIAS Alain
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelieu)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. GARBI Maoui
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. LEGRAND Gérard

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- * **Mme S. DE JONCKEERE**
- * **Mme V. GUERTIN**
- * **Mme A. CADEAU**
- * **Mme I. JOUSSELIN**
- * **Mme S. PICARD**
- * **Mme A. ROBIN**

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 63

Membres votants : 58 + 1 procuration

Secrétaire de séance : Mme COUVREUX Jocelyne